65e Année. — N° 148

Le Numéro 15 CENTIMES

BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnés. 3m. 6mois 1an
Belgie, Kand et Danemarck 10.00 22.00 45.00
France ... 15.00 34.00 67.00
Union postale 24.00 51.00 99.00

OUBLIER, C'EST TRAHIR

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

65e Année. — N° 148

JEUDI 27 MAI 1920

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix 33, rue Carnot, Tourcoing

LE TRAITÉ DE PAIX AVEC L'AUTRICHE ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE

POLITIQUE FAMILIALE

Nous avons une politique extérieure. Nous avons une politique intérieure. Nous essayons, du moins, de les croir, puisqu'il faut compter, à chaque changement de ministère, sur des orientations nouvelles qui varient d'un cabinet à l'autre, d'un ministre qui passe à un ministre qui arrive ; puisqu'aussi les événements, en dedans et au dehors, sont loin de se dérouler toujours au gré de nos désirs, ou suivant nos prévisions.

A ces deux grands mouvements nationaux se rattachent une quantité de courants secondaires qui poussent l'opinion publique, suivant les passions du moment, les circonstances qui surgissent, les nécessités de l'heure vers des buts bons ou mauvais que le gouvernement est appelé à canaliser, à développer ou à réprimer.

La guerre a démontré que les quatre fils pauvres de la famille allemande ont failli avoir raison du fils unique et riche de la famille française. Mais le danger d'hier écarté, reste le danger de demain, si nous n'instaurons pas, au plus tôt, une politique familiale.

Des esprits clairvoyants l'ont compris qui se sont attachés, par la plume et par l'action, à créer un mouvement d'opinion vers cette planche de salut. Si l'Allemagne, au lieu de nous déclarer la guerre, espérant nous réduire à merci facilement, avait eu la patience d'attendre encore un quart de siècle, elle nous envahissait, d'année en année, pacifiquement, avec une progression redoutable et nous mettait dans sa poche, réduits à l'impuissance, en un tournemain.

Mais, l'Allemagne hautaine et prétentieuse, est une menace permanente pour une France qui se dépeuple, pour un pays que la guerre a décapité de la fleur de ses fils.

Voilà un des points de vue qui doit nous guider vers une politique familiale. Il y en a d'autres, comme le côté économique et social que M. Eug. Duboit vient d'exposer dans la « Revue des Jeunes ».

Notre distingué concitoyen montre que notre régime du travail a concouru, pour sa part, à la désorganisation de la famille, dans le même temps où il y a déficit dans la production, et déficit dans le travailleur que procure seule la famille. C'est l'esprit de famille qui développe et attisule l'activité économique d'un peuple, comme il le rend fort et invincible.

Si l'ouvrier a le droit au juste salaire pour vivre, à plus forte raison aussi, de plus, il est père de famille. Le syndicalisme feudal est, à ce point de vue, la meilleure, la plus utile, la plus intelligente des conceptions pour protéger la famille, cellule vitale d'une nation. C'est une conception — bien mince encore — pour le père et la mère assez courageux pour remplir entièrement leur devoir vis-à-vis de leur conscience et vis-à-vis de leur pays, que de leur permettre de garantir l'avenir de leurs enfants.

Il nous faut donc une politique familiale sans cesse en éveil pour aider la famille. « Hier, dit M. Duboit, on l'écrasait sous elle, et forcément contre elle ; aujourd'hui et demain, il faut qu'on l'utilise avec elle, pour elle ».

C'est la première condition à notre relèvement, non pas seulement immédiat, mais dont dépendent la fortune et l'avenir de la France de demain et de toujours. — Ed. P.

La démarche des industriels tiniers à Paris

L'EXPORTATION DES FILS DE LIN EST PERMISE

Paris, 26 mai. — Une délégation de filateurs et de négociants de fils de lin a été reçue, mercredi, par M. Isaac, ministre du Commerce.

Les délégués ont protesté, auprès du ministre, contre le décret récent prohibant la sortie des fils de lin, cette prohibition ayant été décidée à la demande de l'Office de la Reconstitution Industrielle, la délégation s'est rendue auprès de son directeur, le colonel Francey, qui a déclaré que la production du lin étant devenue très importante depuis quelques mois, la situation est modifiée et que la prohibition n'est plus justifiée.

Les négociations hollando-belges pour la revision du traité de 1839

Bruxelles, 26 mai. — La Chambre des représentants a adopté à l'unanimité moins cinq voix, un ordre du jour approuvant le gouvernement d'avoir rompu les négociations hollando-belges relatives à la révision du traité de 1839, par ce fait que la Hollande a voulu maintenir sa souveraineté sur la base de Wielingen.

LA PAIX

DÉCLARATIONS DE M. CLÉMENCEAU

Paris, 26 mai. — On publie une interview de M. Clémenceau qui a déclaré vouloir éviter toute polémique parlée et écrite. Il a affirmé que, pendant la guerre, il ne frappa que des hommes chez lesquels il sentait la volonté de la défaite. Il a confirmé qu'il surmonta les difficultés de la paix obtenue, grâce à un certain nombre de sacrifices indispensables au maintien de l'union des Alliés. Relativement aux réparations dues à la France, il précise que la thèse anglo-américaine prévoyait 75 milliards. M. Clémenceau ajouta qu'il était d'accord avec M. Poincaré pour le système d'un compte ouvert stipulé dans le traité de Versailles et a approuvé la démission de M. Poincaré à la suite de la fixation du forfait.

LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE SUSPENDUE

Paris, 26 mai. — La Conférence économique est suspendue pour une huitaine de jours, afin de permettre aux délégués allemands de mettre leur gouvernement au courant des résultats déjà obtenus.

On insiste sur l'absence des représentants de la métallurgie dans la délégation allemande.

LES QUOTIDIENNES

L'« HOMME DU NORD »

Le choix que le Gouvernement a fait de M. Eugène Mathon, comme délégué des Industries Textiles à la Conférence économique franco-allemande est particulièrement heureux. Personne mieux que le grand industriel roubaisien n'est capable de défendre les intérêts français avec compétence et autorité. Nul ne connaît aussi bien que lui les qualités et les défauts des adversaires qu'il va rencontrer demain.

Enfin, pour souligner la cause des régions envahies, il n'était pas possible de désigner qui avocat à la fois plus éloquent et plus dévoué.

En annonçant à ses lecteurs la nomination de M. Eugène Mathon, l'excellente « Journée Industrielle » traçait de lui ce portrait d'une frappante ressemblance :

« *L'Homme du Nord* avec ses qualités; esprit lucide et organisé, très cultivé, profondément réaliste et, à ce titre, entièrement détaché des rêveries de l'économie « libérale ». Est demeuré à son poste pendant toute l'occupation allemande. S'est fait, depuis l'armistice, dans les bureaux, les commissions interministérielles et les groupements, l'interprète énergique et parfois violent des revendications de la grande industrie textile du Nord. Connaît bien les Allemands pour leur avoir tenu tête lorsqu'ils se croyaient vainqueurs. »

L'Homme du Nord! C'est bien cela et l'expression est tout à fait exacte.

Il y a, en effet, un homme du Nord, c'est-à-dire un représentant de cette race entreprenante, courageuse, intelligente, aussi profondément attachée aux fortes traditions morales du passé que portée naturellement vers toutes les hardiesses du progrès matériel et du succès industriel.

Cet homme du Nord, c'est lui qui a transformé, en moins d'un siècle, la bourgade de Roubaix en une grande cité ; qui a fait sortir jadis Armentières comme sous la baguette d'une fée, des prairies de la Lys. C'est encore cet homme du Nord dont l'esprit d'initiative mêlé à l'amour du travail, a multiplié sur notre sol, et même bien au-delà des limites régionales, les usines et les ateliers. Nous le retrouvons, l'homme du Nord, sur les terres les plus lointaines, fondant des comptoirs, des exploitations et créant, chez les concurrents mêmes, des fabriques et des maisons de commerce.

Certes, il y a, en France, beaucoup d'esprits ouverts, de cœurs vaillants et de caractères d'élite. Peu de régions en produisent autant cependant que notre chère Flandre dont la renommée universelle d'activité, de prospérité et de générosité reposait, avant la guerre, sur des preuves palpables.

Comme l'homme du Nord dédaigne l'agitation politique et s'absorbe dans un labeur opiniâtre, il lui, naturellement si peu de bruit qu'on l'oublie souvent dans certaines sphères plus facilement intéressées par le verbe bruyant que par l'action utile mais silencieuse.

C'est pourquoi il faut considérer la nomination de M. Eugène Mathon, — le type de l'homme du Nord, — comme un acte de justice à l'égard de notre région trop rarement mise à l'honneur.

Maurice Aubert.

A LA CHAMBRE

MANIFESTATION DE SYMPATHIE ENVERS M. DESCHANEL

LE TRAITÉ DE PAIX AVEC L'AUTRICHE EST VOTÉ A MAINS LEVÉES

Les observations de M. Bellet. — Le rapport de M. Margaine. — Les critiques de MM. Sembat, Berton, Daniel-Lou. — M. Loyn approuve les conditions imposées. — MM. Millerand et Tardieu répondent

Paris, 26 mai. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Raoul Péret.

L'ACCIDENT DU PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

Émotion dans le plus profond silence. M. Raoul Péret exprime l'attachement des députés à la personne du chef de l'Etat, « Toute la France, dit-il, a appris avec une vive émotion l'accident dont a été victime le Président de la République. Les dernières nouvelles reçues par moi, ce matin, annoncent que M. Paul Deschanel est tout à fait rétabli. Nous nous en félicitons vivement; la Chambre ne manquera pas de témoigner son profond attachement au Président de la République. (Applaudissements sur tous les bancs.)

LE TRAITÉ AVEC L'AUTRICHE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation du traité de paix conclu à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919, entre la France et ses alliés d'une part, et l'Autriche d'autre part.

M. BELLET

M. Bellet, parlant dans la discussion générale, croit qu'un assez grand nombre de Français n'approuvent pas, sans réserves, le traité de Saint-Germain qui a démembré l'ancien empire austro-hongrois. L'orateur votera la ratification, mais à la condition que la France se montre plus sévère vis-à-vis de l'Autriche.

M. MARGAINE

M. Margaine, rapporteur, fait à ses collègues une magistrale leçon d'histoire résumant toutes les péripéties de l'Empire austro-hongrois. Il souligne le caractère artificiel de cet ancien empire que le traité va disloquer; il étudie les deux arrangements de même date que le traité conclu entre les Alliés et l'Etat tchèco-slovaque concernant l'un les dépenses de libération de territoires de l'ancienne monarchie, l'autre les réparations à l'égard de l'Italie. L'orateur insiste sur la nécessité d'assurer le ravitaillement de l'Autriche afin 1° de maintenir l'ordre et d'éviter l'infiltration des populations autrichiennes au bolchevisme ou au panger-mannisme; 2° de rendre possible et rapide la reprise du travail et l'exécution, par l'Autriche, des conditions de l'armistice et de la paix.

M. Margaine considère que le meilleur instrument de cette exécution du traité par l'Autriche serait un consortium bancaire franco-américain.

AUTRES INTERVENTIONS

M. Marcel Sembat constate que le traité de Saint-Germain est à la suite du traité de Versailles, aussi on peut se demander si on n'a pas été un peu pressé de faire disparaître l'unité austro-hongrois. L'orateur croit que le découpage fait à l'intérieur de l'Europe centrale ne constitue pas une œuvre viable.

M. Sachet apporte la protestation du parti socialiste contre le traité de Saint-Germain qui ne laisse pas aux populations de l'ancien empire austro-hongrois, leur pleine indépendance.

M. Loyn, député de la Gironde, déclare qu'il votera sans réserves le traité de Saint-Germain qui fait disparaître l'empire fondé en 1867 par les Magyars.

M. Loyn trace ensuite un programme qu'il considère comme minimum des grandes voies ferrées et fluviales que la France doit favoriser pour se relier avec l'Orient.

M. Daniel-Lou, observant que le chancelier de l'Echiquier a déclaré contrairement à l'interprétation française, que l'article 88 du traité de Saint-Germain, n'empêche pas l'Autriche de se rattacher à l'Allemagne, M. Millerand répond de sa place qu'il n'y a pas le moindre doute à ce sujet, ni pour le gouvernement, ni pour l'opinion publique.

M. Millerand. — Je rassurerai complètement l'honorable M. Daniel-Lou en lui répondant que les articles 80 du traité de Versailles et 88 du traité de Saint-Germain stipulent qu'il ne peut être question du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, qu'après avis conforme du Conseil de la Société des Nations et que, d'après l'article 4 de la Société des Nations, les délibérations du Conseil de la Société des Nations doivent être prises à l'unanimité, de sorte qu'en aucun cas, ce rattachement ne peut avoir lieu, sans l'assentiment de la France.

M. TARDIEU

M. Tardieu monte à la tribune. Répondant aux critiques de M. Marcel Sembat : Nous n'avons pas, dit-il, disloqué l'empire autrichien, cet empire n'est disloqué, par la volonté de ses propres peuples.

M. Tardieu s'étonne que M. Sembat ait reproché au gouvernement français d'avoir méconnu le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, alors que ce sont ces peuples qui le sont séparés de l'Autriche et que même les Allemands de la Bohême ne se plaignent pas de leur condition. Au sujet de la misère à Vienne, décrite par M. Berton, la France ne peut rester indifférente à la souffrance des enfants, même quand ce sont les fils de ses agresseurs; et ce que M. Berton n'a pas dit, c'est que nous avons commencé, dès le lendemain de l'armistice, de donner à manger à l'Autriche.

M. Tardieu rappelle que c'est par centaines de millions de dollars que se chiffrent les dépenses du ravitaillement de l'Autriche.

Après une controverse assez vive entre MM. Marcel Sembat et Tardieu, la discussion générale est close.

LE TRAITE VOTE

L'article unique du projet de loi portant ratification du traité avec l'Autriche est adopté à mains levées.

La séance est levée à 18 h. 50. La Chambre se réunira jeudi à 15 heures.

L'Accident du Président de la République

L'ÉTAT DE SANTÉ DE M. DESCHANEL

L'AMÉLIORATION CONTINUE

Paris, 26 mai. — L'état de santé du Président de la République continue à être des plus satisfaisants. Après une excellente nuit, M. Paul Deschanel s'est levé ce matin, à 7 heures. Il est descendu dans son cabinet de travail où il a donné quelques signatures urgentes.

Le Président de la République a reçu ensuite la visite de ses médecins qui se sont montrés absolument satisfaits de son état.

LE BULLETIN

Les docteurs André Petit et Pierre Duval ont d'ailleurs rédigé le bulletin suivant :

L'état du président ne nécessite plus qu'un bulletin par jour. Ils estiment toutefois qu'il y a lieu de prescrire à M. Deschanel un repos complet de plusieurs jours à la campagne. Dans ces conditions il est à prévoir que le président de la République, malgré l'intention qu'il a manifestée de rester à l'Elysée, quitterait Paris prochainement pour une villégiature dont le choix n'est pas encore définitivement fixé.

LE PRÉSIDENT PRENDRAIT DU REPOS AUX ENVIRONS DE RENNES

Paris, 26 mai. — Le correspondant particulier de M. Deschanel a confirmé que la possibilité d'une complication ultérieure reste définitivement écartée, mais qu'un repos est nécessaire.

M. Deschanel devra se résigner à un repos absolu pour une durée indéterminée et susceptible de se prolonger très avant dans l'été. On précise que M. Deschanel s'est abstenu de recevoir M. Millerand, lequel avait les médecins de rédiger quotidiennement un double bulletin.

Au cours des quelques instants qu'il a passés dans son cabinet de travail, le président a signé une quarantaine de décrets. Il est ensuite monté dans sa chambre où il a lu les journaux.

Les audiences ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre.

On croit savoir que M. Deschanel partira, le 29 ou le 30 mai. Il ne se rendra pas à Rambouillet, mais dans une des propriétés de son beau-père, aux environs de Rennes, où il jouira d'un plus grand calme, qui lui est absolument nécessaire. Il sera accompagné de Mme Deschanel et de plusieurs membres de sa maison militaire et civile.

Selon des renseignements obtenus, en haut lieu, M. Deschanel a manifesté l'intention de revenir à Paris, pour présider le Conseil des ministres toutes les trois semaines. Il pourra signer les décrets à l'endroit où il se reposera. Il est possible aussi que pour éviter au président la fatigue de fréquents voyages les ministres se rendent de temps en temps auprès de lui pour tenir conseil.

On précise et on confirme que le président était depuis quelque temps très surmené.

LES NOUVEAUX IMPOTS AU SÉNAT

LA SURTAXE SUR LES CÉLIBATAIRES

Paris, 26 mai. — La séance est ouverte à 14 h. 40, sous la présidence de M. Bérard.

On continue l'examen des nouveaux impôts. On passe à l'examen de l'article 8 (surtaxe sur les célibataires).

M. Dominique Delahaye combat le principe de la surtaxe; il demande au Sénat d'examiner l'amendement déposé à ce sujet par M. Gourju.

Le président ayant donné la parole à M. Hervey sur l'amendement Delahaye, ce dernier proteste, son amendement n'étant pas encore déposé. Un violent tumulte s'élève, MM. Dominique Delahaye et Jules Delahaye sont rappelés à l'ordre. L'amendement Delahaye est ensuite repoussé.

M. Dominique Delahaye se plaint qu'il y ait eu escamotage, son amendement n'ayant été ni lu ni discuté. Le tumulte redoublant, le président se couvre et suspend la séance.

A la reprise, M. Gourju soutient son amendement, ne soumettant à la surtaxe que les célibataires du sexe masculin, âgés de plus de 30 ans.

M. Dominique Delahaye demande la suppression de la surtaxe au moins pour certaines catégories, tels que les ecclésiastiques, les vieillards, etc.

M. Merlin appuie l'amendement Gourju. L'amendement Merlin limitant l'application de la taxe aux célibataires du sexe masculin, est repoussé.

L'ensemble de l'article 8 est adopté.

La séance est levée à 18 h. 20; séance jeudi.

Un Monument aux Rapatriés à Evian

Plus de six mille rapatriés des régions envahies sont rentrés pendant la guerre en France par Evian.

Plus de cinq cents d'entre ces malheureux dorment leur dernier sommeil dans le cimetière d'Evian.

L'Union des Comités Centraux des réfugiés a eu la pieuse pensée de dresser un monument durable qui rappellera le souvenir de ces évacuations douloureuses, qui sera en même temps le monument aux victimes de l'invasion, en quelque sorte la tombe commune de ces cinq cents morts.

La ville d'Evian a accueilli la proposition avec empressement : la Compagnie du P.-L.-M. a généreusement offert le terrain nécessaire.

LES CONGRÈS

FÉDÉRATION NATIONALE DES FONCTIONNAIRES

Un ordre du jour significatif

Paris, 26 mai. — Le Congrès de la Fédération Nationale des fonctionnaires a tenu sa troisième séance ce matin. M. Laurent a fait adopter l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès de la Fédération des syndicats de fonctionnaires qui vient de décider l'adhésion à la C. G. T., adresse aux organisations ouvrières l'expression de son entière sympathie. Pour manifester sa solidarité avec le monde du travail, le Congrès décide d'adresser immédiatement à la C. G. T. la somme de 20 000 francs en faveur des victimes du mouvement récent, et demande au Conseil fédéral d'ouvrir une souscription dans le même but, parmi les syndicats adhérents. »

Une importante affaire de trafic de monnaies

NOMBREUSES ARRESTATIONS A PARIS ET A LYON

Paris, 26 mai. — Sur mandats des parquets de la Seine, de Lyon et de Fécamp, M. Faraticq, commissaire à la police judiciaire, a arrêté, à Paris, dix individus inculpés de trafic illicite de monnaies d'or et d'argent.

Des arrestations assez nombreuses ont été également opérées à Lyon.

Les individus arrêtés parcouraient, depuis de longues semaines, les campagnes du Quercy et de la région lyonnaise, achetant aux paysans, au double de leur valeur, les monnaies d'or et d'argent qu'ils revendaient à l'étranger avec un très beau bénéfice.

On garde la plus complète discretion sur les arrestations opérées.

Un accident de chemin de fer à Montchain-les-Mines

QUARANTE BLESSÉS

Lyon, 26 mai. — Un train venant de Chagny et se dirigeant sur Nevers avant dû, en raison de l'affluence des voyageurs, s'arrêter en gare de Montchain-les-Mines, pour qu'on y ajoutât des voitures vides, un accident s'est produit.

Des wagons furent envoyés à la dérive pour être accrochés au train en stationnement. Par suite de la déclivité de la voie, ils arrivèrent avec une telle vitesse, — les employés chargés de la manœuvre avant essayé en vain de faire fonctionner les freins, — qu'un tamponnement eut lieu.

Une quarantaine de voyageurs ont été blessés, mais légèrement ; huit seulement ont dû recevoir des soins à l'Hôtel-Dieu du Creusot.

L'EMPIRE DES AIRS

Villacoublay, 26 mai. — L'aviateur Trouvat a battu, mercredi matin, le record du looping, accomplissant 902 boucles en 3 h. 52' 8". Il a atterri par suite d'une panne d'essence. Trouvat détenait déjà le record par 624 loopings.

CONTRE LA VIE CHÈRE

Poursuites contre des raffineurs de sucre à Boston

Boston, 26 mai. — Les autorités ont ordonné des poursuites contre plusieurs raffineurs en sucre pour bénéfice illicite et accaparement tendant à provoquer une hausse injustifiée. Plusieurs arrestations ont été opérées.

LA DENONCIATION DU jeune patriote Léon Trulin DE LILLE

Faute de preuves, Marcel Denèque est déclaré innocent, mais, pour une autre dénonciation, il est condamné à 20 ans de détention

L'AUDIENCE DE MERCREDI

La deuxième audience s'ouvre à 13 h. 45.

Un peu plus de dix témoins à charge ont répondu à l'appel.

LES DERNIERS TEMOINS A CHARGE

On entend d'abord Mlle Goderic, Denèque lui a déclaré qu'il avait été acquitté, c'est qu'il s'était défendu mieux que sur Trulin.

D'autres témoins viennent déclarer à peu près la même chose.

Parmi les dépositions suivantes, on remarque celle de Mme Cocolet, la personne à qui Denèque a vendu un de ses colis qu'il avait volés aux Allemands; elle a été entendue dans le lot.

Mme Delefortrie est entendue pour la même affaire, mais que M. Trulin.

Avec le Docteur Dubosqui, actuellement sous les drapeaux, un petit incident se produit. Le témoin déclare, en effet, qu'il ne se souvient pas de rien, ce qui lui valut cette réflexion du président et du commissaire du gouvernement : « Dubosqui, vous vous ne voulez pas parler devant le conseil, vous vous exposez à une peine disciplinaire et même policière.

On est obligé de lui arracher des mots en consultant sa déposition faite à l'instruction.

Elle porte encore sur le fait de dénonciation dont Mme Cayeux fut victime, elle est défavorable à Denèque.

M. de la Bretellière, directeur des Galeries Lilloises donne des renseignements sur Denèque, employé à son magasin depuis 1913. Il a eu un rôle qui était modeste au suprême degré, et pas mal, pour adjudicataire, par plusieurs, Denèque passait au début de 1917.

Par ce sujet, un Allemand appartenant à la police, vint chez le magasin en mai 1917, pour enlever une caisse, il parla au témoin et demanda des renseignements sur Denèque; il ajouta : « Il nous donne beaucoup de mal, c'est un voleur et une canaille, et puis, il dénonce ses compatriotes ».

L'accusé prétend qu'il s'agit là de vengeance de la part des Allemands.

Des explications assez-vives ont lieu entre le témoin et l'inculpé à ce sujet et l'audience est suspendue.

A la reprise, le commandant Weber prononce le réquisitoire. Il débute en adressant un hommage ému à la mémoire des jeunes gens courageux et héroïques : Trulin et Dernis.

Après avoir passé en revue les accusations relevées à la charge de Denèque, le commissaire public conclut en disant qu'il ne peut y avoir de doute, il faut que l'accusé ait encore 18 ans à l'époque où les faits se sont passés.

Le commissaire du gouvernement dit qu'on doit y répondre négativement, et réclame l'application de l'article 67 du code pénal.

Après une éloquente plaidoirie de Me Lefebvre du Prey, pour Denèque, et Me Maurice Olivier pour la Ligue des droits de l'homme, le jury se retire à 18 heures pour délibérer. A 19 heures, il rentre dans la salle d'audience.

Le dénonciateur Marcel Denèque, contre lequel les preuves formelles de la dénonciation du jeune héros Trulin manquaient, fut déclaré innocent; par contre il fut reconnu coupable d'avoir détourné sans la bonne foi des objets dont il était dépositaire, en vue du sac de blé, et pour ce fait, le Conseil le condamne à contrainte Denèque à 20 ans de détention.

Marie-Louise Dupchy, son amie, qui était impliquée de complicité dans la dénonciation de Trulin, a été acquittée.

Les Ventes publiques de laines à Roubaix

Mercredi ont eu lieu, dans la Salle des Ventes de la Chambre de Commerce de Roubaix, des ventes publiques de laines, le matin, par le ministère de M. Emile Nys, courtier-juré, et l'après-midi par celui de M. Patent, courtier-juré.

La baisse constatée la veille s'est maintenue et les demandes furent peu nombreuses. A l'une et à l'autre vente, les blouses furent peu recherchées.

DERNIÈRE HEURE

L'INDEMNITÉ DE RÉPARATION ALLEMANDE

DÉCLARATION DE M. MILLERAND

Paris, 26 mai. — Une délégation des commissions des affaires extérieures et des finances a été reçue par M. Millerand, qui l'a mise au courant des négociations qui ont eu lieu, en Angleterre, relativement à la fixation de l'indemnité allemande.

M. Millerand a également indiqué que son intention était bien que les versements et fournitures en nature que doit faire l'Allemagne, en vertu de divers articles du traité ne pouvaient, à aucun titre, venir en déduction sur la somme globale de 96 milliards de marks or qui reviendraient à la France, si les négociations aboutissaient.

Le Président du Conseil a déclaré que le désir des Alliés de voir, dès maintenant, fixer les dettes de l'Allemagne, était absolu, et que c'était le désir, non point seulement de l'Angleterre, mais aussi de la Belgique, et que ce désir s'était manifesté officiellement et publiquement dans le memorandum économique du Conseil suprême du mois de mars.

A la Commission des Finances

M. LOUCHEUR REMPLACE M. DUBOIS

Paris, 26 mai. — La Commission des finances de la Chambre a désigné M. Loucheur, comme rapporteur général des comptes de la guerre et des réparations, en remplacement de M. Louis Dubois.

La Conférence de Spa fixée au 21 juin

Londres, 26 mai. — L' « Agence Reuter » apprend que l'Allemagne a accepté de différer jusqu'au 21 juin la conférence de Spa.

Les interpellations à la Chambre sur la fixation de l'indemnité allemande

Paris, 26 mai. — Le Président du Conseil a accepté que la Chambre discute, vendredi après-midi, les interpellations relatives à la fixation de l'indemnité allemande.

M. Millerand fournira, à la Chambre, des explications qu'il a été amené déjà à donner, sur ce sujet, aux commissions des deux assemblées. Il sera néanmoins tenu, dans son exposé, à une certaine réserve, les négociations de Hythe entre l'Angleterre et la France, n'étant pas définitives, ni approuvées encore par les autres alliés. Leur adhésion, une fois obtenue, il restera encore à faire accepter, par l'Allemagne, la décision de l'Entente et celle-là ne manifeste guère de bonne volonté à cet égard.

M. Millerand sera appelé, dans ces conditions, à poser la question de confiance sur la méthode qu'il entend suivre, pour faire entrer l'exécution du traité dans la voie des réalisations, en s'efforçant, dès maintenant, de mobiliser notre échéance. Le Président du Conseil demandera à la Chambre de se prononcer, en toute netteté, dans un ordre du jour de confiance générale qui lui laisse la pleine liberté, en même temps qu'une autorité incontestable pour poursuivre les négociations diplomatiques en cours, tant avec les Alliés, qu'avec les représentants de l'Allemagne à Spa.

L'ÉTAT DE SANTÉ DU PÉRSIDENT

LE BULLETIN DE MERCREDI SOIR

Paris, 26 mai. — Voici le bulletin de santé du Président de la République publié, mercredi soir, par les médecins : « Même état satisfaisant, repos nécessaire. » Signé : Docteurs Duval et Petit.

UN APPEL du « Comité national d'action pour la réparation des dommages de guerre »

Paris, 26 mai. — Le Comité national d'action pour la réparation de dommages causés par la guerre vient d'adresser à ses adhérents un appel pour qu'ils lui fassent connaître leurs observations, et éventuellement leurs réclamations, au sujet de l'application de la loi du 17 avril 1919.

Le Comité national fait ressortir que dans les circonstances présentes il est nécessaire d'établir le plus rapidement possible le montant de la totalité des réparations que comportent les régions libérées. A cet effet, il recommande différentes mesures qui ont trait à la question des avances pour la préparation des dossiers et à l'évaluation des dommages par les Commissions cantonales, au payement par acompte ou en totalité des travaux de reconstitution, aux moyens de réalisation de la reconstitution, aux méthodes à adopter pour la reconstruction.

Le Comité national rappelle le vœu qu'il a émis dans sa séance du 20 avril 1920 :

Considérant que la sinistré, une fois en possession de son titre définitif de créance contre l'Etat doit avoir la faculté de se procurer par ses propres moyens, s'il le désire, les sommes constituant le montant de ses créances, à cette fin, le titre de créances doit être négociable conformément aux dispositions du droit commercial.

Le retour de Russie de 97 prisonniers français

Paris, 26 mai. — Ce matin sont arrivés, à la Gare St-Lazare, 97 prisonniers français rapatriés de Russie. Sur le quai de la gare, une foule nombreuse se pressait pour assister au débarquement de leurs compatriotes.

Au nom du Gouvernement, M. Robert David, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, leur a souhaité la bienvenue.

Une « Confédération agricole des 5 départements du Nord »

LE RÉGIME DU BLÉ

Paris, 26 mai. — Les représentants des associations agricoles de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, viennent de se réunir dans un des bureaux du Sénat, pour y constituer la Confédération agricole des cinq départements du Nord.

M. Jonnart, sénateur du Pas-de-Calais, a été élu président de la Confédération. La question importante du régime du blé a été étudiée, et, à l'unanimité, la réunion a décidé que, seul, le régime de la liberté était susceptible de rendre, à la production du blé, son importance d'avant-guerre.

Pour la campagne 1920, et à titre purement transitoire, elle a décidé qu'il importait de laisser au Gouvernement le monopole des importations des blés étrangers, de façon à lui permettre de réagir contre toute spéculation illicite, à condition toutefois que les blés ainsi importés ne puissent, en aucune occasion, être cédés à un prix inférieur à 100 francs le quintal.

La réunion a décidé, enfin, qu'il y aurait lieu de faire une démarche spéciale pour qu'une prime de 200 francs à l'hectare soit attribuée aux emblavements de blé dans les régions libérées, de façon à établir des emblavements en blé au moins égaux et même supérieurs à ceux d'avant-guerre.

Les négociations économiques allemandes

Berlin, 26 mai. — Les négociateurs économiques allemands qui, sous la conduite du conseiller Secret Deutsch, se sont rendus à Paris pour conférer avec les industriels français, sont rentrés en Allemagne à la Pentecôte.

La « Gazette de Berlin à Midi » écrit à ce sujet :

Le retour des délégués allemands ne doit pas être interprété comme une interruption, et encore moins une rupture des négociations. Les délégués allemands envisagent l'issue des négociations sous le jour le plus favorable. La date du retour à Paris des négociateurs allemands n'a pas encore été fixée.

LES GRÈVES

LA FÉDÉRATION DES CHEMINOTS CONVOQUE LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES UNIONS DE RÉSEAUX

Paris, 26 mai. — La Fédération des cheminots, dans sa séance du 26 mai, a décidé la convocation des Conseils d'administration des Unions de réseaux, afin d'examiner la situation sur les réseaux où la résistance continue.

LES OUVRIERS MÉTALLURGISTES

Paris, 26 mai. — Le Syndicat national des métaux a invité tous ses adhérents à refuser, jusqu'au 15 juin, l'embauchage des ouvriers autres que ceux de leur personnel qui n'ont pas fait grève depuis le 1er mai.

A la suite de cette décision, les syndicats ouvriers ont lancé une circulaire invitant les métallurgistes de province à ne pas venir s'embaucher à Paris avant la date fixée.

LES GRÈVES EN ESPAGNE

Une attaque à coups de fusils de la maison d'un patron tanneur

Barcelone, 26 mai. — Un groupe armé a attaqué, à coups de fusil la demeure d'un patron tanneur; celui-ci a été atteint de trois balles, son état est grave.

L'EXPLOSION DE BOMBES A VALENCE

Valence, 26 mai. — Les grèves continuent. Une des personnes blessées dans l'explosion d'une bombe survenue dans un café, a succombé; une autre est dans un état désespéré.

Une autre bombe a été trouvée à l'intérieur d'un établissement cinématographique. Une nouvelle bombe a éclaté pendant l'entracte au théâtre de Rapollo. L'absence momentanée des spectateurs évita des accidents mortels. Une vive panique se produisit toutefois. Les autorités ont ordonné la fermeture des établissements de spectacles jusqu'à ce que la situation normale soit rétablie.

Dernières Nouvelles Régionales

RESTITUTION DE LIVRES VOLÉS A DOUAI. — Sarreguemines, 26 mai. — Un inconnu a averti les autorités qu'il avait mis en dépôt en gare de Sarreguemines des livres anciens de grande valeur et des médailles. Il déclarait que ces objets avaient été pris par lui pendant la guerre à la Bibliothèque de Douai, et qu'il en faisait restitution. Le dépôt a été trouvé intact